FORMATIONS PROFESSIONNELLES, L’ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE S’ENGAGE…

VERS DES ETATS GENERAUX DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES…

LE SENS DU PROJET

# Du côté des réformes :

L’exécutif souhaite donner à la France un nouveau modèle social. Pour y parvenir, le Président de la République a d’abord souhaité adapter le droit du travail (ordonnances) puis il souhaite également faire évoluer :

 Le RSI,

 La CSG.

Mais également

 L’assurance chômage,

 Le système de retraite,

 L’apprentissage et la formation professionnelle en générale.

Pour justifier l’ouverture de ces grands chantiers, et plus particulièrement en ce qui concerne la formation professionnelle, il met en avant des arguments majeurs :

1. **La mondialisation, la digitalisation…obligent la population active à se former tout au long de la vie.** Il faut donc changer le modèle qui, hier, consistait à préserver les emplois pour, dorénavant, former les personnes aux métiers de demain et par là même les préserver en les accompagnant dans l’adaptation à leur métier ou leur évolution de projet professionnel.
2. **Il est indispensable de reconsidérer l’accompagnement des personnes les plus éloignés de l’emplois, à savoir nous dit Mme PENICAUD, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les décrocheurs du système scolaire. Ils devront être accompagnés de façon plus spécifique et efficace pour retrouver leur dignité et une place au sein de la société.**
3. **La nécessité d’adapter notre système de formation initiale et continue à la réalité économique, aux besoins d’emplois de nos entreprises, à l’accompagnement des initiatives individuelles ou collectives porteuses d’avenir (création d’entreprises, innovations. ...**

**L’état souhaite donc une formation professionnelle plus efficiente et a invité sur ce thème les partenaires sociaux à une négociation avant fin Janvier 2018. Parallèlement, des réunions multilatérales sont menées avec les autres parties prenantes : Régions, Ministère de l’Education Nationale, Ministère de l’agriculture et de l’alimentation, Ministère des solidarités et de la santé, partenaires sociaux …**

# Que pouvons-nous pressentir aujourd’hui de ce qui se dessine ?

1. **A propos de l’apprentissage :**

L’état souhaite développer fortement l’apprentissage car il est un outil performent d’accès direct à l’emploi (selon le niveau de qualification obtenu, 65% à 95% des personnes trouvent un emploi dans les six mois qui suivent leur formation).

Plusieurs options se dessinent, et par exemple :

* Une tutelle organisationnelle, administrative et/ou financière non plus des régions mais des branches professionnelles
* Une rémunération de l’apprenti indexée sur le niveau de formation et non plus sur l’âge (25% du SMIC pour un niveau V et 65% pour un niveau III par exemple)
* On pourrait signer un contrat d’apprentissage à partir de 15ans, puis quel que soit l’âge….
* L’individualisation et la fluidification des parcours des jeunes dans les CFA (entrée possible en formation toute l’année, création d’un « SAS/Passerelle » entre le CFA et le LP
* Réorienter une partie plus importante des fonds de la TA (qui elle-même serait redéfinie) vers les CFA
* Donner un statut au maître d’apprentissage, le former et valoriser son travail auprès de l’apprenti.
* Faciliter le passage LP/ CFA par une continuité des parcours, une mixité des publics, une évolution du statut des maîtres….
1. **Pour ce qui est de la formation continue des salariés :**

Le CPF pourrait être réformé en profondeur (CPF + CIF= ?) pour aller vers une autonomie du salarié dans ses choix de formation.

Elargissement du spectre des formations éligibles (non limitation à celles éligibles au RNCP, éligibilité qui se fait sous l’égide des OPCA).

Le rôle des OPCA serait largement modifié.

Les centres de formations devront apporter la preuve de l’efficience des formations qu’ils proposent en tenant à jour un registre du suivi des personnes formées, de leur promotion au sein de l’entreprise, de leur insertion dans l’emploi…

Dans cette première étape de la rénovation de la formation professionnelle, on peut relever des tensions fortes entre les régions et l’état.

En effet, les CFA pourraient ne plus être placés sous l’égide des régions mais sous celle des branches professionnelles.

1. **En ce qui concerne les LP,**

On peut s’attendre à une évolution du contenu de certaines formations, de la réforme en profondeur de certains diplômes. Il n’y a plus de doute que des décisions de principes sont prises. Mais nous ne savons toujours pas si l’EN ou/et le ministère de l’agriculture auront encore son mot à dire sur les contenus ou si c’est seulement les branches et les régions qui décideront de tout ou partie. De même, pour l’instant, les enseignants des LP resteraient sous l’autorité de leur ministère de tutelle respectif (EN, Agriculture, Affaires sociales, …), mais pour combien de temps ? Certains économistes comme Nicolas BOUZOU prônent même pour la disparition des LP ou la création d’un ministère spécialisé de la formation professionnelle « tout au long de la vie » (de la formation initiale à la fin de carrière) !

# Position de l’Enseignement catholique

**Vous le voyez, nous ne pouvons plus nous contenter d’attendre, nous devons créer une dynamique de l’Enseignement Catholique autour de ces sujets, car nous croyons que les formations professionnelles sont la solution pour nombre de nos jeunes afin qu’ils puissent trouver leur place dans la société.**

**Du point de vue éducatif, il nous faut avoir la conviction que la formation professionnelle est « constitutive de l’identité de la personne », centre de nos projets éducatifs, bien au-delà de l’acquisition de savoir-faire techniques.**

**Conscient de ces enjeux, Pascal BALMAND, secrétaire général de l’Enseignement Catholique a informé la Commission Permanente de son souhait de voir l’Enseignement catholique prendre toute sa place dans cet ambitieux projet qui nous engage pour en un double défi : La formation de la personne humaine dans toutes ses dimensions et son insertion dans le monde du travail.**

C’est dans ce but qu’il nous presse à mettre en œuvre le texte : « stratégies nouvelles pour la voie professionnelle » que le Comité National de l’Enseignement Catholique, a voté il y a plus de deux ans déjà !

RENASUP a reçu pour mission, en co-portage avec le CNEAP, d’opérationnaliser les orientations de ce texte et d’organiser des Etats Généraux de la formation professionnelle en 2018. Nous avons donc une année pour réussir cet ambitieux projet : 2018.

**Cinq axes prioritaires ont été défini :**

1. Vers une meilleure orientation respectueuse des compétences et des souhaits des jeunes et à l’écoute des attentes du monde professionnel.
2. Vers une offre sécurisée de parcours au sein du réseau, notamment avec l’Enseignement catholique supérieur et les autres partenaires.
3. Vers une offre valorisée en matière de formations professionnelles de bac-3 à bac+3 sous statut scolaire et alternant, en formation initiale et en formation continue, afin d’offrir des parcours de réussite à chacune et à chacun.
4. Vers une meilleure employabilité, notamment des jeunes, grâce à une formation complète de la personne et à un lien renforcé avec les entreprises.
5. Vers une professionnalisation des acteurs de l’E.C. en charge de ce secteur afin de renforcer la crédibilité de nos propositions.

# Un groupe de pilotage a été créé autour de RENASUP et du CNEAP.

Sa première mission a été d’imaginer le processus de mise en œuvre du projet. Pour cela un **calendrier contraint comportant 3 phases** a été arrêté (v. document joint).

La seconde mission a été de **fournir aux acteurs concernés des outils** pour faciliter le recueil d’informations au niveau de chaque établissement **(Fiche N°1)** et d’autres destinés à faciliter un travail de synthèse par territoire, travaux qui doivent déboucher sur une meilleure connaissance des propositions actuelles de l’E. C., mais surtout permettre de faire émerger des axes stratégiques de développement territoriaux et régionaux **(Fiche N°2).**

Les détails de tous ces éléments sont fournis en pièces jointes sous l’intitulé **« Documents opérationnels ».**